



DEC 16 1974

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/1662  
12 décembre 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-neuvième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 73 et 12 de l'ordre du jour

## BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.2/L.1374/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 1645<sup>ème</sup> séance, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/L.1374/Rev.1 concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale. Lorsqu'elle a examiné le projet de résolution, la Commission était saisie d'un état des incidences financières du projet (A/C.2/L.1420).
2. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.2/L.1374/Rev.1, l'Assemblée générale demanderait au Conseil économique et social de convoquer au plus tard au mois de mars 1975 la première session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale, session qui serait brève et essentiellement consacrée à des questions d'organisation, et de convoquer au mois de juin la deuxième session, à laquelle les travaux devraient autant que possible être en grande partie achevés et de convoquer ultérieurement, selon que de besoin, une troisième session à une date appropriée.
3. Il est apparu clairement, lors de l'examen du projet de résolution, que la Deuxième Commission envisageait une deuxième session en juin d'au moins deux semaines. Etant donné que le calendrier des réunions prévues en juin au Siège et à Genève est chargé et que toutes les principales salles de conférences et la majeure partie du personnel permanent ainsi que du personnel linguistique indépendant de New York et de Genève ont déjà été affectés à ces réunions et à d'autres,

des services de conférence pour la deuxième session pourraient être assurés pour une réunion d'une seule semaine qui aurait lieu à New York du 23 au 27 juin 1975. Il ne serait pas possible de prolonger la deuxième session d'une semaine ou plus en juin, à moins d'apporter les ajustements correspondants au calendrier des conférences, soit en modifiant la date, soit en réduisant la durée, de l'une des réunions suivantes actuellement prévues au Siège et à Genève en juin 1975 :

a) Réunions qui doivent avoir lieu au Siège en juin 1975

Comité spécial des Vingt-Quatre	Dernière semaine de janvier à la première semaine de juillet
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	6 mai-11 juillet
Comité de l'examen et de l'évaluation	12 mai-6 juin
Conseil de tutelle	27 mai-20 juin
Comité spécial de l'océan Indien	2-20 juin
Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	2-20 juin
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	9-20 juin
Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale	23-27 juin
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies - Comité d'actuaire	Mai-juin (trois jours)
Conseil de sécurité	Selon les besoins
Conseil de sécurité - Comité créé en application de la résolution 253 (1968)	Selon les besoins
Conseil des Nations Unies pour la Namibie	Selon les besoins
Comité spécial de l' <u>apartheid</u>	Selon les besoins
Comité spécial des opérations de maintien de la paix	Selon les besoins
Comité des relations avec le pays hôte	Selon les besoins

/...

b) Réunions qui doivent avoir lieu à Genève en juin 1975

CNUCED - Conférence des Nations Unies sur l'étain	20 mai-20 juin
Organe international de contrôle des stupéfiants	Mai-juin (17 jours)
Commission du droit international	5 mai-25 juillet
OIT - Soixantième Conférence internationale du Travail	4-26 juin
CNUCED - Commission des articles manufacturés, septième session	23 juin-4 juillet
Réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales	23-25 et 28 juin
Réunion commune du CPC et du CAC	30 juin-1er juillet
Commission de statistique - Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination	30 juin-2 juillet
PNUD - Conseil d'administration	9-27 juin
PNUD - Conseil d'administration, Comité budgétaire et financier	9-27 juin
UNITAR - Réunion annuelle des directeurs d'instituts faisant partie des organismes des Nations Unies	Juin-juillet (trois jours)
Commission économique pour l'Europe	Selon les besoins

4. Après avoir examiné les renseignements communiqués dans le document A/C.2/L.1420, la Deuxième Commission, tenant compte du fait qu'il fallait veiller dès à présent à faire en sorte que la session extraordinaire de l'Assemblée soit convenablement préparée, a décidé de demander, dans une lettre adressée par son Président au Président de l'Assemblée générale, que la Cinquième Commission, lorsqu'elle examinerait les incidences financières pertinentes, prenne les dispositions appropriées - notamment, si besoin était, en apportant des ajustements au calendrier des conférences - pour que la deuxième session du Comité préparatoire ait lieu au mois de juin 1975, comme prévu au paragraphe 2 a) du dispositif du projet de résolution A/C.2/L.1374/Rev.1, pendant une période d'au moins deux semaines et à un moment qui permettrait au Comité préparatoire de faire rapport au Conseil économique et social à sa cinquante-neuvième session.

5. Le Secrétaire général, pour sa part, engagera des consultations avec les organes qui doivent se réunir pendant la semaine du 16 au 20 juin 1975 en vue d'établir pour cette semaine un calendrier des réunions qui permette au Comité

/...

préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de se réunir du 16 au 27 juin.

6. Les incidences financières de l'application de l'alinéa a) du paragraphe 2 du projet de résolution sont établies en fonction des éléments suivants :

a) La première session du Comité préparatoire aurait lieu au Siège du 3 au 7 mars 1975, la deuxième au Siège du 16 au 27 juin 1975 et la troisième au Siège ou à Genève du 18 au 22 août 1975;

b) Il n'y aurait pas plus de deux séances par jour lors de chaque session du Comité préparatoire;

c) Les services d'interprétation et de traduction seraient assurés en cinq langues : anglais, chinois, espagnol, français et russe;

d) La documentation voulue pour les trois sessions du Comité préparatoire ne dépasserait pas 545 pages, c'est-à-dire :

i) Documentation à établir avant la session	1ère session : 20 pages 2ème session : 200 pages 3ème session : 50 pages
ii) Documentation à établir pendant la session	1ère session : 10 pages 2ème session : 120 pages 3ème session : 30 pages
iii) Documentation à établir après la session	1ère session : 10 pages 2ème session : 75 pages 3ème session : 30 pages

7. Le coût des services de conférence à assurer pour les trois sessions du Comité préparatoire est indiqué ci-dessous, les coûts imputables à la semaine supplémentaire prévue pour la deuxième session au mois de juin étant indiqués à part

	<u>Ensemble des sessions d'une durée d'une semaine chacune</u>	<u>Une semaine supplémentaire (deuxième session)</u>	<u>Total</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Interprétation	18 700	6 200	24 900
Traduction et dactylographie de la documentation	34 100	6 200	40 300
Reproduction, impression et distribution de la documentation	23 400	2 600	26 000
	<u>76 200</u>	<u>15 000</u>	<u>91 200</u>

/...

8. Les dépenses supplémentaires entraînées par la seconde semaine de la deuxième session sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- a) Les coûts de l'interprétation pour la deuxième session doubleraient;
- b) La documentation à établir pendant la session serait de 120 pages, au lieu des 60 pages originalement prévues;
- c) La documentation à établir après la session augmenterait de 50 p. 100 et passerait de 50 à 75 pages;
- d) Les coûts de reproduction, d'impression et de distribution de la documentation augmenteraient en proportion de l'accroissement de la documentation.

9. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié de soumettre au Comité préparatoire, à sa deuxième session, un rapport de synthèse sur l'état des activités économiques internationales, axé sur les difficultés de politique générale auxquelles se heurte l'application du Programme d'action ainsi que de la Stratégie internationale du développement.

10. Aux termes du paragraphe 5 du projet de résolution, le Secrétaire général serait en outre prié, en consultation effective et étroite avec les Etats Membres, de nommer immédiatement un petit groupe d'experts de niveau élevé, choisis sur une large base géographique et désignés par les gouvernements, en vue de soumettre au Comité préparatoire à sa deuxième session une étude contenant des propositions relatives aux modifications de structure à apporter au système des Nations Unies, en vue de le rendre pleinement apte à traiter de manière exhaustive les problèmes de coopération internationale.

11. L'application des paragraphes 4 et 5 du projet de résolution n'entraînerait pas d'incidences financières, car le Secrétaire général pense être en mesure de pourvoir aux frais de voyage du personnel, aux services de consultants et aux réunions du groupe d'experts de niveau élevé au moyen des ressources prévues à ces fins dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975, à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 3172 (XXVIII) 1/. Pour ce qui est du rapport, il serait considéré comme faisant obligatoirement partie du programme de travail actuel de l'Organisation.

12. Au cas où l'Assemblée générale adopterait la résolution publiée sous la cote A/C.2/L.1374/Rev.1, il faudra ouvrir au chapitre 6 du budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 un crédit de 91 200 dollars. Ce montant serait réduit si des ajustements au calendrier des conférences permettaient de faire des économies.

-----

---

1/ Voir les documents A/C.5/1587 et A/9458.